

Négociations salariales 2010

Augmentations au rabais

■ La direction de La Poste a entamé des négociations salariales en novembre 2009 ■ Encore une fois, cette négociation précipitée a provoqué des augmentations au rabais ■ Les salarié-e-s de La Poste et les fonctionnaires sont sacrifiés sur l'autel de la rentabilité.

Petit historique

En début d'année, La Poste avait proposé un accord aux organisations syndicales couvrant 18 mois jusqu'à octobre 2010. Cet accord avait été signé par la seule CFDT, signature insuffisante pour le valider avec les nouvelles règles de représentativité. La Poste avait donc pris des mesures unilatérales : une augmentation de 0,8 % pour le salaire et le Complément Poste des contractuel-le-s et, rien pour les fonctionnaires. Elle a donc remis à l'ordre du jour un chantier négociations salariales pour l'année 2010 comme l'y oblige la loi.

Des mesures loin des réalités

Dès le début, la direction propose des mesures bien loin des enjeux actuels, sur fond de crise économique et de chômage. Pire, les augmentations initialement envisagées, s'avèrent encore plus basses que les propositions du début d'année. Ainsi, La Poste propose une augmentation de 1,6 % au total, découpée en trois : janvier et octobre 2010 (0,5 %) et janvier 2011 (0,6%). Ce qui représente 14 euros brut mensuel pour un ACC12 (janvier 2011).

Le Complément Poste :

Contractuel-le-s ? pas grand chose... Fonctionnaires ? rien du tout

Pour les salarié-e-s, La Poste prévoit une augmentation annuelle de 100 euros versée en une seule fois, en janvier 2010, sous forme de prime. C'est oublier l'écart entre le Complément Poste des salarié-e-s et des fonctionnaires qui peut aller jusqu'à 400 euros mensuels. La Poste est acculée juridiquement face aux inégalités pratiquées sur le Complément Poste. Pour elle, l'égalité entre les deux Compléments devient inéluctable légalement, mais elle veut la négocier et la présenter comme une avancée.

Quant aux fonctionnaires, qui connaissent également des Compléments inégaux, rien n'est prévu.

Quelles propositions?

Dès le début nous avons réclamé des mesures d'urgence au vu de la situation économique : une prime de 600 euros et l'augmentation du Complément Poste à hauteur du niveau haut du secteur haut des fonctionnaires. La prime était assez facile à appliquer, car La Poste ne peut pas demander que les bas salaires se serrent la ceinture et en même temps faire évoluer les salaires des dix plus hauts cadres stratégiques de quasiment 100 % en 6 ans. Il faut que ces augmentations à deux vitesses.

1500 euros pour un ACC12, l'arnaque totale

La Poste et certaines organisations syndicales communiquent sur le bénéfice des 1500 euros brut que toucheront les ACC12 en la comparant au SMIC... c'est surtout comparer des torchons et des serviettes. En effet, ces 1500 euros s'entendent en ajoutant le salaire de base et le Complément Poste qui est une prime octroyée par La Poste. Or, la comparer avec le SMIC, c'est ne pas tenir compte de certaines primes dans les autres entreprises (13^e mois voire 14^e ou autres primes diverses...). Il est plus logique de comparer le SMIC mensuel avec le salaire de base des ACC12. La comparaison est tout de suite plus objective. De plus, pour avoir ce chiffre de 1500 euros, la direction tient compte de l'augmentation de janvier 2011 alors que le SMIC subira une nouvelle augmentation à cette même date qui n'est pas encore connue. Il est donc aussi logique de comparer les deux salaires sur la même période avant 2011 sur des bases que l'on connaît. Le SMIC mensuel sera de 1343,77 euros pour 2010. Pour 2010, le salaire d'un ACC12 sera de 1362,14 euros soit une différence de 19 euros mensuel. L'écart pourrait même s'inverser si on comptait les primes des entreprises...
Donc, très loin de crier victoire pour ces 1500 euros, ce type d'argument n'a aucune valeur et ne peut justifier une signature.



Fédération syndicale des activités postales et de télécommunications

25/27 rue des envierges 75020 Paris

tel. : 01 44 62 12 00

sudptt@sudptt.fr

Fax : 01 44 62 12 34

<http://www.sudptt.org>

L'égalité professionnelle : la grande perdante des négociations

Cette année, et contrairement à une obligation légale, La Poste n'a pas abordé l'égalité professionnelle. Elle prétexte son impossibilité technique pour présenter les données statistiques de l'année 2009. Qu'une entreprise comme La Poste ne puisse le faire est le signe d'un grand laxisme... Mais nous y sommes hélas habitués : fin 2008, l'accord sur l'égalité professionnelle devait être renégocié, mais rien n'a été fait.

Mieux encore en 2009, La Poste octroie une enveloppe de 150 000 euros pour l'égalité salariale homme-femme. Mais elle ne fournit aucune information sur son utilisation. Cette année, elle remet la même somme dans la machine, mais comme toujours, elle ne cadre pas les modalités et priorités d'utilisation de cette enveloppe. Autrement dit, ce sont 150 000 euros "en l'air" !

Nous continuons à réclamer l'ouverture de négociations sur l'accord égalité professionnelle, sur l'enveloppe et son utilisation.

Pouvoir d'achat préservé ?

Le "pouvoir d'achat" des salarié-e-s serait préservé. Or, comparer l'augmentation accordée à celle du SMIC pour justifier cet argument est faux. Idem pour l'argument qui consiste à dire que les mesures se "collent" à l'augmentation générale des prix. Car cette dernière tient compte de toutes les augmentations et notamment celles des nouvelles technologies. Et ces dernières connaissent le plus de baisse. Or, ce n'est pas tous les jours que les salarié-e-s de La Poste achètent des appareils photos numériques ou des ordinateurs ! En revanche, les produits courants subissent une hausse importante, comme les loyers. Pour les produits de grande consommation, l'augmentation approche 1 %. En 2008, elle était de 3,6 %. L'augmentation des prix sur 2008/2009 est de 4,6 %. L'augmentation de la rémunération pour un-e ACC 12 a été de 2,8 %, sur la même période. Il est donc clair que nos salaires ne suivent pas l'augmentation des prix, et que ce n'est certainement pas le "1 %" prévu en 2010 qui comblera les pertes déjà subies ! L'augmentation ne couvre même pas la perte de pouvoir d'achat sur deux ans et cela en supposant que les prix restent les mêmes en 2010.

Les mesures en détail :

■ Pour le salaire des agents d'exécution

- ☞ 0,5 % d'augmentation en janvier 2010 : le point a une valeur de 44,27 euros
- ☞ 0,5 % d'augmentation en octobre 2010 : le point a une valeur de 44,50 euros
- ☞ 0,6 % d'augmentation en janvier 2011 : le point a une valeur de 44,77 euros

■ Pour le salaire des cadres

- ☞ Pour les cadres supérieurs une augmentation générale de 0,6 % et une augmentation individuelle allant de 0 à 8,6 % selon son appréciation et le secteur.
- ☞ Pour les cadres, une augmentation générale de 0,6 % et une augmentation individuelle allant de 0 à 5,8 % selon son appréciation et le secteur.

■ Pour le Complément Poste

- ☞ 100 euros d'augmentation du Complément Poste. En 2010, cette augmentation est versée en une fois en janvier. Pour les années suivantes, cette augmentation sera répercutée tous les mois.

■ Prime ultra - marine

- ☞ La prime ultra - marine est de 249,23 euros par mois pour un agent à temps plein, à compter du 1^{er} janvier 2010.
- ☞ De 250,48 euros par mois à compter du 1^{er} octobre 2010.
- ☞ De 251,98 euros à compter du 1^{er} janvier 2011.

■ Complément pour charge de famille (1^{er} janvier 2010)

Les montants du complément pour charges de famille pour un agent à temps complet sont portés à :

- ☞ 100 euros par mois pour 2 enfants
 - ☞ 212,50 euros par mois pour 3 enfants
 - ☞ 149,50 euros par mois par enfant au-delà du 3^e enfant.
- Pour les agents à temps partiel, les montants de la partie fixe du complément pour charges de famille sont fixés à :
- ☞ 32 euros par mois pour 2 enfants
 - ☞ 44,50 euros par mois pour 3 enfants
 - ☞ 31 euros supplémentaires par mois au-delà du 3^e enfant.

Le total de la partie fixe et de la partie proportionnelle à la durée d'activité est plafonnée dans la limite du taux temps complet et de 80 % du salaire brut de l'agent.

Pour SUD PTT, il n'y a pas de quoi se réjouir d'un tel accord. La Poste a essayé de pousser les organisations syndicales dans leur retranchement en exerçant le même chantage que les années précédentes. Il est plus que temps de peser sur ces négociations salariales et obtenir :

Un salaire de base à 1 500 euros net !

Un 13^{ème} mois !